Nous apprenons qu'un mandat d'arrêt a été lancé par le parquet de Bruxelles contre cet individu qui est inculpé de vol d'une assez forte quantité de poudre d'or.

Caulliez en appel. — C'est le 5 juillet prochain que viendra devant la cour d'appel de Douai le pourvoi de Léon Caulliez, de Tourcoing, condamné à deux mois de prison pour complicité d'excitation de mineures à la débauche.

La fraude. — Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté Polydore Costelotte, 14 ans, bâcleur, nanti de 30 boîtes d'allumettes de contrebande.

Simple police. — Le rôle de l'audience de simple police tenue hier sous la présidence de M. Broquart, juge du canton sud, ministère public M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, comportait 50 affaires et 88 contraventions individuelles, dont les deux tiers pour violences légères simples compliquées et tapage injurieux et d'ivresse. Neuf jours de prison ont été prononcés.

Linselles. — Affaire de mœurs. — Un ouvrier de ferme, J.-B. Delannoy, 17 ans, a été surpris mardi, vers une heure et demie, se livrant dans le chemin des morts à un attentat monstrueux sur une enfant de 11 ans, la jeune D... Il avait réussi à prendre la fuite, mais il a été repincé mercredi soir et écroué à la gendarmerie d'Halluin, en attendant son transfert à Lille.

CROIX

Nous apprenons que cette société vient de renouveler sa commission et que dans son assemblée du 15 juin dernier, elle a nommé à l'unanimité M. William Gaberel comme président et M. Edmond Pilot, comme vice-président.

LILLE

Brevet simple. — Voici les noms des jeunes filles admissibles aux examens de brevet simple (2e série).

Adam, Agache, Ancelin, Angois, Barbotin, Bartier, Bassez, Baude, Baudry, Bauduin, Berode, Berteaux, Bertrand de Bessignées, Bigotte, Biltiet, Blondeau, Boissart, Bonduel, Bourgeois, Boursier, Boyer, Bremart, Brémont, Brisy, Busonfosse, Buyschaert, Cabaret, Caffiaux, Cagneaux, Calimey, Capart, Capliez, Capon, Corbez, Carpentier, Carré, Cazier, Celers, Choffat, Christiaeno, Clarisse, Clarret, Colaose, Cousin Comerre, Couteaux, Coolen, Cuir, Cuisinier.

Daveune, Debavelaere, Debondue, Declercq, Defever, Degroisse, Deferney, Delannoy, Delavenne, Delettré, Delmasure, Delory, Delton, De Millenaeve, Deregnaucourt, Dereux, Deroose, Desmettre, Descamps, Desplanques, Desruelles, Destombes, Deswartes, Devillers, Dened, Dhenaux, Dellies, Doctobre, Dourlant, Droulez, Drubaix, Druesne, Dubois, Dubus, Dumez, Dumoulin, Dupire, Dupont Clémence, Dupont Maria, Léonie Duplaquet, Durbecq, Durupt.

Estienne Eustache, Pandeur, Louisa-Augustine, Fan deur, Marie-Héloïse, Farney, Ferrère, Flahaut, Flament, Florin, Fontaine, Fossaert, Fourez, Franchomme, Fretin, Frey, Gallot, Galopin, Gornez, Glaisse, Giraud, Gondrg, Goy, Gruson, Haccart, De Heinzelin, de Brancourt, Hennion, Honorez, Hurtesent, Kunh, Labbe, Lacquement, Lagache, Lagrange, Landragin, Leuleu, Leclercq, Lecomte, Lefebvre, Blanche Lefebvre, Emile Lefebvre, Levereau, Lehoucq, Lelen, Leleux, Leloup, Lemaire, Lemaréchal, Lemoine Adèle, Lemoine Berthe.

Leroy Berthe, Leroy Marie-Clémence, Leroy Marie-Emilie, Letienne, Lhotellerie, Lorquin, Lovat, Lugan, Lys, Macron, Maegt, Maillor, Malezieux, Malpar, Mallemain, Malvoisin, Maugé, Marescaux, Mary, Mathiot, Mennechet, Menin, Michaud, Minault, Monchaux, Monmarché, Monnier, Morien, Morin, Moriset, Monchel, Needham, Noel, Noïl, Nuyts, Opsomer, Parlington, Pecqueur, Pernat, Pienat, Piettre, Place, Ponseel, Porcher, Pot, Poulain, De Prot, Prouvost.

Quenocquart, Quentin, Quevenne, Ravet, Rebou, Célina Richard, Rocheteau, Rohaut, Roland, Roussel Charlotte, Roussel Marie-Cécile, Roussel Marie Hortense, Sauvage, Scheers Secq, Smith, Sorkeel, Tanghe, Testeein, Thomassin, Tournay, Trannois, Tramé, Vancoppenolle, Vandenbavière, Vandegolen, Vandesmet, Vandewalle, Vanlaer, Vasseur, Vereck, Vergolen, Villaret, Vrambout, Walare, Wasselin, Wauquier, Wedier, Wiart.

***

Sont admises à subir les épreuves orales : jeudi matin, Mlles Malézieux, Tranors, Devred, Bérode, Deswarte, Capliez, Smithélem, Goy, Duplaquet, Drubaix, Laure Descamps, Ancelin, Davenne, Durupt, Lugan, Mennechet, Morien, Noille, Quentin, Tournay, Malvoisin, Pernot, Cagneau, Bourgeois, Colasse, Delavenne, Coolen, Bimonfosse, Malfait, Mallemain, Labbe, Lacquement, Lagache, Lagrange, Landragin, Lebleu, Lecointe, Lefebvre Blanche, Lefebvre Emilie, Lefèvre Marie, Legereau, Lehoucq, Leleux Louise, Leleux Rosine, Lelouq, Lemaire, Lemaréchal, Lemoine ;

Jeudi soir, Mlles Lemoine Berthe, Leroy Berthe, Leroy Marie-Clémence, Leroy Marie-Emile, Letienne, Lhotellerie, Lorquin, Lovat, Lys, Gabrielle Macron, Moegt, Maillard, Julia Mangé, Marescaux, Matthiot, Meurisse, Mtchaud, Minault, Monchaux, Monmarché, Monnier, Marin, Moriset, Monchet, Needham, Eoel, Nuyts, Opsomer, Partington, Pecqueur, Pieirat, Piettre, Place, Ponseel, Pauchet, Poulain, de Piat, Pruvost, Quenocquart, Quevenne, Ravet, Reboux, Richard, Rocheteau, Rohart, Roland, Roussel Charlotte, Roussel Marie-Charlotte.

Vendredi matin, Mlles Bonnel, Marie Hortense, Sauvage, Six, Sockeel, Tanghe, Testelin, Thomassin, Trocné, Vancoppenoble, Vandenbavière, Vandergotten, Adam, Agache, Angois, Barbotin, Bartier, Bassy, Baude, Baudry, Bauduin, Berteaux, Bertrand, Bigotte, Billiet, Blondot, Boissart, Bonduel, Boursier, Boyer, Brémard, Brémont, Brisy, Buysschaert, Cabaret, Caffiaux, Calimey, Capart, Louise Capon, Cappe, Carlier.

Vendredi soir. — Mlles Carré, Cazier, Celers, Choffart, Christiaens, Clarisse, Clarren, Cousin, Commère, Couteaux, Cuir, Cuisinier, Debavelaere, Debondue, Declerck, Declercq, Defever, Degroisse, Cécile Defernez, Angéline Delannoy, Delestré, Delmasure, Gabrielle Delory, De Myttenaere, Deregnaucourt, Dereux, Derode, Desmettre, Descamps, Desplanques, Destombes, Devillers, Dhénaux, Dillies, Doctobre, Dourlaux, Droulez, Druesnes, Dubois, Dubys.

Samedi matin, Mlles Dumez, Dumoulin, Dupire, Clémence Dupont, Maria Dupont, Durbecq, Etienne, Eustache, Fandeur Louise Fandeur Marie, Farinez, Ferrari, Flahaut, Flament, Florin, Fontaine, Fossaert, Fourez, Franchomme, Gallot, Galopin, Gernez Glaise, Giraud, Gnudry, Gruson, Haccart, de Heinzelein, de Beaucourt, Hennion, Honorez, Hurtevent, Hgoo, Jacquart, Jen, Jouveneel, Jouvenet, Kunh, Vandewalle, Vanlaere, Vasseur.

Samedi soir, Mlles Vereecke, Vergoteu, Villaert, Wrambout, Wallaire, Wasseern, Wauquier, Wedier, Wiart.

Gustave Nadaud et la Chanson

Nous reproduisons sous ce titre le petit discours prononcé par le chansonnier Emile Hornez, à la Société des Trouvères, le 28 juin 1892.

« C'est un indicible honneur pour la société les Fils des Trouvères, de Lille, que de posséder aujourd'hui le grand chansonnier Gustave Nadaud, dont les œuvres sont, à juste titre répandues et applaudies dans les deux continents.

La chanson, vieille comme le monde, et jeune comme lui à chaque renouveau, la chanson n'eut jamais d'apôtre plus fervent que Nadaud.

— C'est que, dès sa jeunesse, ce vaillant et spirituel chansonnier avait senti tout ce que l'on pouvait encore affirmer de beau et de bon dans des couplets, bien tournés, s'adressant aux fils des vieux Gaulois.

La Chanson !... Cette fée aux multiples formes qui a l'Extrême-Orient pour berceau, traversa, enfant encore, l'ancienne Grèce, devint jeune fille dans la ville des Césars, au siècle d'Auguste, et fut enfin sacrée femme dans notre beau pays de France !... Nous la voyons d'abord frondant les abus au 17e siècle, traverser ensuite le 18e, courtisée, en vers. Anacréontiques, par les *L'Attaignant*; de *Piis, Collé, Panard...* J'en passe et des meilleurs.

Nous la retrouvons au XIXe siècle, amante de Désaugiers, l'esprit gaulois personnifié ; de Béranger, l'immortel chantre national, de Pierre Dupont, ce superbe rustique ; et enfin du célèbre Gustave Nadaud dont nous venons de presser les mains, et qui, depuis un demi siècle, n'a cessé d'être son meilleur, son plus dévoué, son plus digne ami ! Et combien de chefs-d'œuvre sont nés de cette communion intime ! .. Chefs-d'œuvre qui font de ce maître l'une des plus belles gloires françaises.

Il faut les lire et les relire toutes ces chansons, reflet de nos mœurs, de nos coutumes, de nos pensées ; chansons à la pointe philosophique, au trait finement acéré de douce malice.

Ces couplets respirent la bonhomie renferment ce qui ne se dit pas mais qui se devine.

Ce tact, cet esprit français bien caractérisé, Nadaud l'a toujours possédé au suprême degré.

Et, à ce propos, qu'il nous soit permis d'évoquer un souvenir. Un jour, il y a bien longtemps de cela, 30 ans au moins, l'un des principaux membres du barreau de Paris, nous disait : Béranger, nous l'admirons, mais nous aimons Désaugiers.

Eh bien ! aujourd'hui, tous les chansonniers du vieux pays de France peuvent dire : Nous admirons et nous aimons Gustave Nadaud.

Je bois, messieurs et chers confrères au grand-maître de la chanson française !

Je bois au célèbre Gustave Nadaud !... »

Emile Hornez.

Affaire de mœurs. — Hier vers midi, Vincent Jules, 41 ans, tourneur en fer, marié, père de famille, à Anappes, a été surpris dans le bois de Boulogne, se livrant à des actes honteux en présence de petites filles.

Il a été déféré au parquet.

Flers. — Le carrousel au bénéfice des pauvres aura lieu le dimanche 17 juillet et un carrousel d'essai aura lieu le lundi 11 juillet.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 29 juin 1892

Dumas Philippe-Edouard, sapeur au 3e régiment du génie, refus d'obéissance, a été condamné à un an de prison.

Lallemand Jean Lucien, brigadier-fourrier au 19e régiment de chasseurs, vol de l'argent de la solde appartenant à des militaires, a été condamné à 5 ans de réclusion, la dégradation militaire et 10 ans d'interdiction de séjour.

Huart Gustave, caporal rengagé à la 1re section d'infirmiers militaires : 1° vol au préjudice d'un militaire ; 2° vol d'une somme de l'argent de l'ordinaire étant comptable et de désertion à l'étranger en temps de paix, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, la dégradation militaire avec dispense de l'interdiction de séjour.

Mestdagh Henri-Charles, soldat au 145e régiment d'infanterie, dissipation d'effets à lui remis pour le service, déclaré non coupable a été acquitté.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 30 Juin

Il y avait plusieurs affaires importantes à l'audience d'hier. A noter le nombre relativement considérable d'affaires de mœurs qui ont défilées devant les juges.

LILLE

Encore Baboulène en Correctionnelle

Le petit Baboulène (Henry) détenu depuis le 15 mai dernier pour escroqueries revenait hier encore devant la correctionnelle. Le régime de la prison, bien qu'il doit y être habitué, ne lui est pas favorable. Le pauvre *Maboule*, comme on l'appelait vulgairement dépérit à vue d'œil. *Quantum mutatus ab illo !* Nous pourrions bien ne plus jamais le revoir courir dans les rues de notre bonne ville à la recherche des gogos. Hélas ! trois fois hélas ! Mais, ne perdons pas notre temps en vaines lamentations et venons au fait :

Par une belle matinée, alors que le soleil riait aux cieux, que les femmes et les oiseaux chantaient, Baboulène, avec sa *buse* à bords plats, sa petite redingote et sa grande canne, s'acheminait gaiement vers l'estaminet Blic. Il savait qu'un sieur Richebourg, devait 6000 fr. à Mme Blic, que cette dernière voulait être payé et il allait offrir de mener l'affaire à bonne fin.

Beau parleur, le petit Baboulène, persuada Mme Blic. Ne se disait-il pas avocat, docteur en droit, que sais-je encore, et puis, sa moustache retroussée à la mousquetaire n'aurait-elle pas conquis de plus récalcitrantes que la brave dame ? Toujours est-il qu'elle accepta ses services.

Jusque-là tout allait bien. Mais, le journaliste... de l'Etoile du Nord (vous savez qui, n'est-ce pas) au lieu de rapporter les 6.000 fr. extorqua, en plusieurs fois, à sa cliente, dix jolis billets de cent. Quelle noce il fit le très cher, et... quelle tête elle fit la pauvre dame.

L'aventure fut si peu de son goût, qu'elle finit par s'impatienter et elle porta plainte au Parquet. A ce moment, Baboulène était déjà sous les verrous.

Et il venait hier encore devant la correctionnelle.

Naturellement, il prétend ne pas avoir escroqué, mais emprunté. Ne confondez pas, messieurs les juges, s'écrie-t-il.

Cependant, M. Guillemin, ministère public requiert contre l'inculpé l'application de la loi. Mᵉ Guichard, demande pour son client, une peine légère, pour lui éviter, à la prochaine occasion, la relégation.

Le tribunal condamne Baboulène (Henry) à deux ans de prison et à 50 fr. d'amende.

Un incident

A ce moment, Baboulène porte la main à son front et se laisse tomber. Ses bras et ses jambes s'agitent dans des mouvements convulsifs, et des cris rauques lui sortent de la gorge. Les juges, le greffier, les avocats, se lèvent en sursaut et Crelon aidé d'un gendarme, se précipitent à son secours. On assied le condamné, on lui tape dans les mains, enfin, au bout de quelques minutes, il revient à lui.

Alors on l'emmène et bientôt le bruit de ses pas se perd dans les longs corridors sombres de la maison d'arrêt.

Et nunc erudimini.

LA DÉBAUCHE A LILLE

L'affaire de mœurs de Wazemmes. — Nous nous sommes étendus assez longuement sur cette affaire dans notre avant dernier numéro pour que nous croyons nécessaire de revenir aujourd'hui sur les faits.

Jean Burggraeve, comparaissait seul devant le Tribunal, des preuves suffisantes n'ayant pu être relevées contre Dekeyzel et Scherens.

L'inculpé nie avoir frappé Marie Pies, il prétend aussi ne l'avoir pas possédée sans son consentement. L'état de santé de cette dernière l'empêche de venir déposer à la barre comme témoin.

Le ministère public, requiert contre l'inculpé l'application de la loi.

Mᵉ Brackers d'Hugo, présente la défense de Burggraeve. D'après lui il a agi sans discernement et doit être rendu à ses parents.

Le tribunal condamne Jean Burggraeve à deux mois de prison, avec l'application, vu ses bons antécédents, de la loi Bérenger.

L'affaire Straggier. — La femme Marie Straggier, cabaretière, rue de la Vieille Comédie, a été arrêtée, il y a quelque temps pour excitation de mineures à la débauche. Traduite en police correctionnelle, elle prétend que les filles qui venaient chez elle se disaient majeures.

Après la plaidoirie de Mᵉ Roche, son défenseur, elle s'entend condamner à deux mois de prison.

TOURCOING

Les suites de l'ivresse. — Dimanche vers 5 heures 1/2 du soir, les nommés Henri Lefebvre et Remi Pollyn, étant en état d'ivresse, se promenaient sans pantalons, au quai de Wattrelos.

Leur mise indécente, leurs manières déplacées avait occasionné un grand rassemblement. Deux douaniers s'interposèrent et voulurent conduire les ivrognes au poste. Mais ils insultèrent et frappèrent les représentants de la force publique. Il fallut l'aide d'un agent pour opérer leur arrestation.

Tous deux reconnaissent les faits. Mᵉ Roche présente leur défense.

Ils sont condamnés à chacun deux mois de prison et 5 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

***

Autres condamnations. — Désiré Crespel, 1 mois de prison, loi Bérenger ; Eugène Dames, 9 mois ; Léonie Vaneshoute, 6 mois ; François Lesenne, 2 mois ; Désiré Petit, 4 mois, pour vol ; — Jules Lemesse, 1 mois, délit de pêche ; — Henri Dubois, 2 mois et 16 francs d'amende, pour coups, bris et ivresse ; — Léopold Verschoore, 1 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Mᵉ Courant.

Cour d'assises du Nord

Voici les premières affaires renvoyées devant les assises qui s'ouvriront à Douai le lundi 1er août :

Vols qualifiés et complicité : 1. Esphège-Ferdinand Hallart, âgé de 30 ans, peigneur de lin à Lille ; 2° Aloïs-Sylvestre Janosens, âgé de 30 ans, né à Langdop (Belgique), chaudronnier à Lille ; 3° Jean Vanderhertem, âgé de 37 ans, né à Tamise (Belgique), mécanicien à Lille ; 4. Jules-César Debusscher, âgé de 25 ans, né à Bruges (Belgique), ébéniste à Lille, en fuite ; 5° Félix-Joseph-Louis Ruelles, âgé de 27 ans, journalier à Lille, en fuite.

Augustin-Victor Marquant, âgé de 35 ans, né à Lille, employé de commerce dans ladite ville, vol d'un porte-monnaie chez le concierge de M. Decressonnière.

— 1° Philippe-Joseph Bernier, âgé de 49 ans, journalier à Solesmes ; 2° Alcide Bernier, âgé de 29 ans, journalier au même lieu, vol à la gare de Solesmes.

— Charles-Joseph Stingl, âgé de 30 ans, né à Vienne (Autriche), tourneur, demeurant à Lille, vol chez Mme Lancelle, fabricante de pipes.

Faux en écritures publiques. — Henry Zémonrenel, âgé de 30 ans, ancien préposé d'octroi à Louvroil.

Vols qualifiés et émission de fausse monnaie. — Giovanni ou Jean Remeri, dit Léon Papier, dit Ferraro, âgé de 38 ans, né à Saluzzo (Italie), sans profession, demeurant à Lille.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du 29 Juin

Président : M. Vibert, conseiller à la cour d'appel de Douai — Ministère public : M. Lefrançois, procureur de la République.

Meurtre

Bétourné est acquitté.

Défenseur : Mᵉ Bellanger.

Vol qualifié

Séer est condamné à 18 mois de prison.

Audience du 30 juin

Présidence de M. Vibert, conseiller à la cour d'appel de Douai — Ministère public : M. Proteau, juge suppléant.

1re affaire. — **Attentat à la pudeur.** — (Huis-clos)

Louis Choque, âgé de 48 ans, journalier à Hébuterne.

Choque est condamné à sept ans de réclusion.

Défenseur : Mᵉ Lefebvre du Prey.

2e affaire. — **Tentative de viol** (Huis-clos)

Louis Convois, âgé de 49 ans, journalier à Outrem.

Convois est condamné à six mois de prison et bénéficie de la loi Bérenger.

Défenseur : Mᵉ Delpierre.

3e affaire. — **Tentative d'assassinat.**

Joseph Vernalde, âgé de 26 ans, journalier à Ardres.

Au début du mois de mars dernier, l'accusé Vernalde fit la connaissance et devint bientôt l'amant de la demoiselle Specq Marie, âgée de 22 ans, employée comme lui en qualité de domestique, chez la dame veuve Boulanger, cultivatrice à Bois-en-Ardres.

Celle-ci s'étant aperçue de leurs relations les congédia l'un après l'autre : Vernalde partit alors aux Attaques chez un sieur Declémy ; sa maîtresse demeura à Ardres.

Au cours du mois d'avril, l'accusé ayant appris que la demoiselle Specq devait prochainement se marier avec un sieur Tassart en conçut de la jalousie et proféra contre elle, devant plusieurs personnes des menaces de mort pour le cas où elle mettrait son projet à exécution. Le 24 avril en particulier, jour des publications du mariage, il dit à son ancienne maîtresse qui refusait de lui accorder de nouveau ses faveurs le propos suivant : « le 22 juin. » Le même jour dans un cabaret, il déclara que le mariage n'aurait pas lieu, qu'il achèterait un revolver et tuerait la demoiselle Specq et Tassart.

En effet, quatre jours après, Vernalde achetait à Ardres un pistolet, du plomb et de la poudre, allait charger son arme chez son grand père, à qui il faisait part de son intention homicide, et à huit heures du soir, rencontrant la demoiselle Specq dans la rue, il tirait sur elle, à bout portant, deux coups de pistolet.

Les blessures reçues par la jeune fille, atteinte à la poitrine et au visage n'eurent heureusement pas de conséquences graves.

Vernalde pris en flagrant délit, a avoué avoir voulu donner la mort à sa maîtresse, il a allégué pour sa défense, qu'il se trouvait, le jour du crime en état d'ivresse ; les témoignages recueillis le démentent sur ce point. Vernalde est médiocrement noté : il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Vernalde est condamné à un an de prison.

Défenseur : Mᵉ Marion.

NUL APÉRITIF n'est plus en butte à la contrefaçon que l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, en raison de la réputation bien justifiée d'ailleurs, dont il jouit dans le public, et dans le corps médical ; aussi, *exiger la marque.*

DANS TOUS LES CAFÉS

A la Pharmacie Leclercq, Grande-Place ; à l'Epicerie Centrale, rue Esquermoise,

et chez les Entrepositaires

TRILLES Frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)

Nouvelles à la Main

Quand son mari lui refuse de l'argent, Mme R... ne manque jamais de se trouver mal. R... s'y est habitué : il appelle cela des crises monétaires.

**

La baronne de X... détaille à sa couturière la façon dont elle désire son corsage :

— Très décolleté, vous savez... et en même temps capable de retenir... Enfin, je veux mon corsage à la mode...

— A la mode de Caen !...

BRULE-MAISON.

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le Directeur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Permettez-moi d'user de nouveau de l'hospitalité de votre estimable journal pour répondre en quelques mots au sujet du match vélocipédique entre Linselles et Quesnoy. Je défie de nouveau, tout aussi bien MM. Bériot, Couvreur, Delvoye, que M. Delcambre de faire 28 kilomètres en 53 minutes 30 s. ou 55 m. 30 s.

Sans vouloir mettre en doute la bonne foi des membres du jury, il est certain que ces messieurs ont dû faire erreur soit de kilomètres ou de temps.

Recevez, monsieur le Directeur, mes salutations.

Rémy Verstraete.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand Concert-Festival. — L'association amicale des anciens élèves de la rue Turgot offre un Grand Concert-Festival, en faveur des enfants pauvres de l'école, avec le concours d'un grand nombre de Sociétés de musique et de gymnastique, et de plusieurs artistes éminents, le dimanche 3 juillet, à trois heures précises du soir, dans la vaste salle du Ratier-Club, chez M. Marissal, rue de l'Ommelet.

Ce Concert-Festival sera précédé d'un cortège, qui commencera à deux heures et demie, et suivi d'un bal à grand orchestre.

Voici le programme de cette fête :

Première partie

Entrée du Concert : La « Marseillaise », La Philharmonique. — 1. Marie-Henriette, ouverture par X, Fanfare de Beaurepaire — 2. Mouvements d'ensemble avec mains libres, Société de Gymnastique — 3. Chants Lyriques de Saül, Les Mélomanes — 4. Travail en section, Les Gymnastes — 5. La Poule aux Œufs d'or, de Blégé, Fanfare du Fontenoy — 6. Jeux athlétiques, par M. Jules Parent, dit l'Hercule du Nord, surnommé le Samson moderne, grand succès des Folies-Bergères, de Paris, etc.

Deuxième partie

1. Fantaisie par Dessailly, arrangée par Jacquemain, Union des Trompettes — 2. Mouvements d'ensemble du Concours de Nancy, Les Enfants de Tourcoing — 3. Le Chant des Amis, Les Inoffensifs — 4. Trapèze double — 5 Travail artistique par tous les gymnastes — 6. Adrienne, grande valse par G. Beauwens, La Philharmonique.

Des quêtes seront faites au profit de l'œuvre.

PETITE CORRESPONDANCE

Jules Plateau. — Nous ne pouvons vous renseigner, ne connaissant pas le contrat de mariage de votre mère ni les dispositions de l'acte intervenu entre les deux sœurs. Prenez conseil d'un notaire.

Henri Galant. — 1° Non ; 2° Oui.

H. M. Croix. — Rien ne s'y oppose. Un secrétaire de mairie n'est pas un fonctionnaire tenu de jouir de ses droits civils et politiques.

Le Patron.

Etat-civil de Roubaix

Du 30 juin

Naissances. — Pierre Alleère, rue de Lille, cour Bonte, 157 — Marie Drasen, rue Lannes, 20 — Jean Lornnois, rue Lacordaire, c. Barbieux — Mélanie Picquette, rue Sainte-Elisabeth, cour Desfousseaux, 13 — Madeleine Veys, rue Bernard, 104 — Marguerite Legrand, rue Watteau — Fernand Beck, rue d'Alger, cour Briet, 13.

Décès. — Juliette Waller, 15 jours, rue Beaurewaert, 48 — Marcel Adriaensens, 2 ans, rue de la Vigne, cour Bavart, 6 — Napoléon Debouver, 84 ans, boulevar Gambetta, 202 — Edmond Debuigne, 19 ans, Hôtel-Dieu — Louise Galliau, 53 ans, rue Mère Séguin, 4 — Pauline Delahaye, 6 ans, rue Bernard, cour Duquesnoy, 12.

Etat-civil de Tourcoing

Du 30 juin

Naissances. — Suzanne Corgart, r. du Pontilly — Jeanne Cool, rue d'Anvers — Julie Devernay, rue Blanc-Seau.

Décès. — Laure Vaniaère, 9 mois, rue de Gand — Zoé Masurel, 10 mois, rue Malcense — Marie Darras, 11 ans, Hôpital civil.

CAISSE DE LIQUIDATION

des Opérations sur Marchandises de Tourcoing

Société anonyme : Capital **1.000.000** fr.

Siège social, 43, rue de Roubaix

Messieurs les actionnaires de la Caisse de liquidation à Tourcoing sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 21 juillet prochain à quatre heures et demie au siège social.

Ordre du jour :

1° Exposé de la situation et rapport du commissaire des comptes.

2° Approbation des comptes.

3° Ratification de l'arrangement proposé avec la Caisse de Roubaix-Tourcoing.

4° Dissolution de la Société, subordonnée à la ratification par les deux caisses de cet arrangement.

5° Nomination des liquidateurs pour le cas de dissolution.

Tourcoing, le 30 juin 1892. 2042

La Meilleure Constitution

Ce n'est pas celle qui est élaborée par un Parlement, mais celle de l'homme dont le sang est absolument pur.

Avec celle-là, on n'a point à redouter les mauvaises digestions, les troubles nerveux, les maladies de poitrine, les anthrax, les abcès, les maux d'yeux, d'oreilles, de nez, les glandes, les démangeaisons, etc., maladies causées par l'altération du sang.

Pour obtenir cette robuste constitution régénérons notre sang par l'emploi du Rob Lechaux aux sucs concentrés et iodurés de cresson et de salsepareille rouge, ce puissant dépuratif, ce reconstituant infaillible aussi efficace qu'agréable au goût, et dont les effets revivifiants se font tout de suite sentir.

Pour apprécier la valeur de cet excellent produit, il faut lire la brochure intéressante (54e édition), sur la régénération du sang, que M. Lechaux, pharmacien, rue Ste-Catherine, 164, à Bordeaux, adresse gracieusement. On pourra alors, afin d'éviter sûrement les contrefaçons, demander 3 flacons franco pour 12 francs, ou 6 flacons contre 21 francs, mandat.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyan ; Donte et Cᵉ ; Coasne, Pharmacie Centrale Gobert et Cᵉ. — Decoubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : M. Sabin-Boulet. — A Fresnes : M. Bersier, pharmacien. — A Maubeuge : M. Huart, pharmacien. — A Boulogne-sur-Mer : M. Dutertre, pharmacien. A Hondschotte, De Bil, 19, rue de la Cour. — A La Bassée : M. Caillez, pharmacien. — Toutes pharmacies.

UNE des plus anciennes Maisons d'Ameublement à Paris, ayant obtenu plusieurs médailles aux Expositions, prendrait associé avec apport de 50 à 100,000 fr. pour céder ensuite dans quelques années. Premier crédit sur place. — S'adresser à M. Bardou, rue St-Martin, 8, Paris. 4773

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar saponiné LE BEUF, son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 fr. ; les six flacons, 10 fr. Dans toutes Pharmacies.

GUÉRISON RADICALE

des Maladies Secrètes

ET DES MALADIES DE LA **PEAU**

dartres, eczémas, ulcères variqueux

Traitement rationnel PAR

M. VANDENDRIESSCHE

Médecin-consultant spécialiste

LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE

consultations gratuites

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 30 juin

Cote officielle de 4 heures 1/2

Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	Type 1 qual. à fabr. Cote préc.	Type 1 qual. à fabr. Cote jour	Type 1 qual. cour. Cote préc.	Type 1 qual. cour. Cote jour	Type B F Cote préc.	Type B F Cote jour
Janvier	4 75	..	..	..	..	..
Fév.	4 80	..	..	..	..	..
Mars	4 90	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	..	..	..	..	..	..
Juin	4 75	..	4 85	..	4 85	..
Juillet	4 625	..	4 80	..	4 80	..
Août	4 675	4 65	..	..	..	..
Septembre	4 72	4 70	..	..	..	..
Octobre	4 725	..	..	..	..	..
Novemb.	4 75	4 725	..	..	..	..
Décembre	4 75	4 75	..	..	..	..

Peignés d'Australie

Type A.B.

Janvier	..	Juillet	4 90	..
Février	..	Août	..	..
Mars	..	Septembr.	5 ..	..
Avril	..	Octobre	4 90	..
Mai	..	Novembr.	5 ..	..
Juin	4 95	Décembr.	..	..

DÉTAIL DES VENTES

CAISSE DE ROUBAIX-TOURCOING

Contrat 1

Août	10.000	à 4 .55
Septembre	20.000	à 4.70
Novembre	5.000	à 4.75
»	10.000	à 4.725
Septembre	5.000	à 4.75
»	5.000	à 4.725

Australie A.B.

Août	5.000	à 4.8)

Tendance calme.

Total de la journée : 50 000 kilos.

Anvers, 30 juin

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 00 balles de la Plata en juin et 0 balles Australie.

Contrat A

Juin, 0.00 0/0 ; juillet, 0.00 0/0 septembre 0.00 0/0

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B

Février, 0.00 0/0 ; mars, 0.00 0/0 ; avril 0.00 0/0 Mai 0.00 0/0 ; juin, 4.57 0/0, juillet 4.60 0/0 ; août 462 0/0 ; septembre 4.65 1/2 ; octobre, 4.67 0/0 ; novembre, 4.70 0/0 ; décembre, 0.66 0/0 ; janvier 000 0/0.

Ventes : 35 000.

Marché faible.

LA VILLETTE, 30 juin — Bestiaux

Espèces	Am.	Vendus	Prix 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	1895	1680	1 50	1 36	1 06
Vaches	792	624	[illegible]	[illegible]	[illegible] 09
Taureaux	179	168	1 20	1 12	[illegible] 96
Veaux	1898	1742	1 70	[illegible]	[illegible]
Moutons	13997	12190	1 88	[illegible]	[illegible]
Porcs	5071	4892	1 46	[illegible]	[illegible]

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 juin.

Après un mois de hausse, nombre d'acheteurs jugent prudent de réaliser, craignant des livraisons probables par suite du versement de juillet sur le 3 0/0 nouveau.

Le 3 0/0 ancien clôture à 98.95.

Le nouveau à 100.10.

Le 4 1/2 à 105.90.

La Rente Italienne s'inscrit à 90.90 par suite de réalisations d'acheteurs en bénéfice.

L'Extérieure se cote 65 1/32.

Le Russe nouveau 78.95.

L'Orient 66.75.

Le Rouble 253 3/4.

Le 3 0/0 Portugais reste à 24 1/16.

L'action de la Banque de France se négocie à 4170 ex-coupon de 75.

Le Crédit Foncier oscille aux environs de 1150.

La Banque de Paris se traite comme hier, à 658.

La Société Générale conserve sa fermeté, à 465.50.

Le Crédit Lyonnais se maintient en bonnes tendances, à 786.

L'action des Fonds nationaux est l'objet de bons achats, à 687.

La faveur dont jouit ce titre s'explique par la situation prospère de cet établissement qui paraît devoir distribuer cette année un dividende au moins aussi élevé que celui du précédent exercice.

Les Chemins économiques font 490.25.

LE COMPTOIR DE CHANGE

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE, *Rue Nationale, 69 bis* | ROUBAIX, *6, rue de la Gare, 6*

PAIE 15 JOURS AVANT L'ÉCHÉANCE

tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu

ACHÈTE ET VEND A FORFAIT

tous titres d'une négociation courante, titres contre espèces.

Imp. du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Le gérant : E. DUGARDIN

L'OR ET LE SANG

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR QUI NAIT

Son fils ! toujours son fils !

Elle ajoutait tristement :

— Si jamais il apprend de quelle complaisance cet or est le prix, il me maudira ! Et il l'apprendra ! Il se trouvera toujours quelqu'un pour le lui dire !

Avec des sanglots dans la voix, elle reprenait au bout d'un instant :

— Fils d'un inconnu enrichi par un inconnu... pauvre petit !

Alors elle repoussait les liasses bleues ou noires, et tombait alors dans une sombre songerie.

Ce fut à un de ces moments de désespoir et d'angoisse que le marquis arriva pour prendre, ce soir-là, son amie et la conduire au théâtre.

Marthe avait mangé très peu ; depuis le dîner elle demeurait accablée, sans songer à s'habiller.

Le bruit des pas du marquis la rappela à la réalité.

— Pas habillée ?

— Non. Je suis un peu souffrante. Je songeais à me coucher.

— Espérons que cela ne sera rien. Je vais, si vous m'y autorisez, vous tenir compagnie un quart d'heure et je vous laisserai.

Elle approuva d'un signe de tête. Le marquis alla à l'office !

— Mademoiselle ne sortira pas. Vous pouvez disposer de votre soirée, dit-il aux domestiques enchantés de cette aubaine.

Claire devait rencontrer Philonard, la cuisinière avait un rendez-vous avec son danseur du bal Wagram.

Le marquis revint à Marthe. Ils se tenaient dans le salon.

Pendant dix minutes, La Fusteria parla de choses et d'autres, d'un potin de cercle, des recettes de l'Exposition, du crime de la veille, de tout et de rien.

Lorsqu'il pensa que les bonnes étaient sur le point de sortir il ne dit plus rien pour écouter le bruit de la porte se refermant sur elles.

Elles firent le moins de tapage possible ; cependant le marquis entendit fort distinctement leur départ.

Rassuré de ce côté, il reprit sa causerie, en approchant son fauteuil de celui de Marthe, qui eut alors un imperceptible mouvement d'ennui.

Le marquis était très énervé, ses doigts se crispaient, ses yeux noirs brillaient. On comprenait qu'il allait faire la scène devant laquelle il reculait depuis son installation auprès de Marthe.

— Ma chère belle, je suis ravi que vous ayez préféré rester ici. L'opéra m'ennuie, je ne suis bien qu'auprès de vous.

Elle ne répondit rien. Il lui prit la main. Au contact de la peau douce de Marthe, le marquis eut un frisson.

Il s'approcha encore :

— Oui, je suis heureux, presque heureux. Hélas ! il est dans la sottise humaine de désirer toujours quelque chose. Vous ne savez certainement pas la violence de la passion qui m'a attiré près de vous, car vous ne recevriez pas mes aveux avec cette moue...

Elle l'interrompit.

— Il ne faut pas trop m'en vouloir, j'ai des ennuis...

— Lesquels ? Dites-les moi, je les partagerai ? Aimez-vous encore ce Giorgio Montagna qui vous a si lâchement abandonnée ?

La jeune artiste hésita un moment pour répondre :

— Non.

— Alors quoi ? Pourquoi me parler de vos tristesses quand je vous parle de mon amour, Je vous le répète, vous ne pouvez comprendre l'ardeur de ma flamme.

Elle essaya de sourire.

— Vous me récitez un madrigal du dix-huitième siècle ?

— Non ! J'essaye de vous faire comprendre... Je suis ridicule peut être, bien qu'une violente passion ne soit jamais ridicule ! Vous devez bien vous rendre compte qu'auprès de vous, dans cette atmosphère...

Il lui prend les deux mains à présent, et les baisait lentement.

— Car je ne suis pas un saint, moi ! Je vous aime tellement que... je ne sais pas vous dire... je deviendrais fou ! Oui, fou, si vous persistiez...

Elle voulut retirer ses mains, il les pressa plus fort.

— Marthe ! Pourquoi vous jouer de moi ! Vous me torturez ! Que vous ai-je fait ? Je suis tout à vous ! Si vous le vouliez, je... car j'ai le droit d'espérer ! Vous m'avez écrit : « Un an ! J'accepte ! » J'étais si heureux lorsque j'ai reçu ce mot ! Oh ! quel espoir m'a envahi ! Je ne pouvais penser que je me briserais à une froideur inexpliquée.

Le marquis se contenait. Il mesurait ses mots, voulant arriver par une lente graduation à ce qu'il allait exiger.

Marthe éprouva une angoisse poignante. Cette fois l'explication était venue, et elle se sentait prise d'un insurmontable dégoût !

Pourtant elle songea à son fils. Elle espérait que cette image lui donnerait du courage, surtout elle espérait encore que le marquis s'arrêterait devant sa froideur.

Mais les yeux étincelants, les lèvres tremblantes, grisé par le parfum troublant qui émanait de Marthe, résolu à en finir, la Fusterie reprit :

— Non, voyez-vous, je n'en puis plus : Je vous aime trop ! Depuis de longues heures ! de longs jours, je suis le plus misérable des amoureux ! Et jamais un mot d'espoir ! Jamais un engagement autre que le billet signé par vous ! Est-ce une hésitation, une... quoi ? Pourquoi ? Vous a-t-on appris quelque chose sur mon compte ? Je suis bon gentilhomme.

— Je le sais.

— Et mon sang est à vous jusqu'à la dernière goutte ! Mais ne serai-je jamais que votre esclave ! Marthe, ne serai-je jamais votre am...

Il n'acheva pas le mot et d'un geste décidé, il passa ses bras autour du cou de l'artiste. Il se pencha vers elle, haletant, les lèvres tendues.

Et Marthe, qui offrait à Giorgio ses lèvres roses dans une pose de délicieux abandon, éprouvait, à cette minute, une terrible répugnance.

Elle essaya de la surmonter ; elle pensa avoir l'héroïsme de sacrifier au bonheur de son fils les révoltes de son corps.

Puis, lorsqu'elle vit les traits du marquis, ses lèvres plissées dans un rictus triomphant, ses yeux pétillants, ses rides méchantes, lorsqu'elle sentit cette étreinte brutale, elle n'y put tenir.

Brusquement elle repoussa le marquis et se redressa.

— Non !

Ceci fut jeté d'un ton sec, volontaire, irrévocable.

— Non !

Alors le marquis se leva aussi. Lui, il devint le flibustier qui impose ses volontés en même temps qu'elle redevenait la fière artiste respectée de tous.

Il y eut une transformation complète, et le peintre Montagna n'eût plus hésité à reconnaître le voleur de la Maffia dans ce Jean de Goudry exigeant le prix de son or.

— Marthe, fit-il, je ne vous pardonnerais pas de vous jouer de moi. Si je suis affolé, c'est vous qui l'avez voulu !

Elle le regarda fixement :

— Vous me menacez, je crois ?

— Non. Je veux simplement vous montrer combien je suis résolu à ne plus accepter vos défaites ! Vous me traitez en enfant.

— Moi ! je vous traite en enfant... Certes non ! Vous m'effrayez, au contraire !

— Ah !

— Ecoutez, monsieur de Goudry. J'ai peut-être eu tort d'accepter un contrat dont je ne pouvais accepter les clauses cachées. Je vais vous rendre votre fortune, et nous redeviendrons étrangers l'un à l'autre.

Plus sèchement qu'elle tout à l'heure, il dit ce simple mot :

— Non !

Elle recula. Cette fois elle eut vraiment peur de comprendre.

— Comment, non !

— Vous avez pensé pouvoir vous dégager ainsi ! Mais je vous aime, moi. Je vous aime à la folie ! Reprendre mon or et m'en aller. Oh ! non, par exemple !

— Ainsi...

Il s'avança vers elle et lui saisit le bras de ses doigts noueux ;

— Je vous dis que je vous veux ! Marthe ! Tenez, Marthe, je vous en supplie.

Elle secoua la tête, très pâle, essayant de se dégager :

— Laissez-moi, ou j'appelle !

— Marthe ! Vous avez pu penser que maintenant je consentirais à ne plus vous voir ! Mais vous êtes ma vie ! Je ne crois qu'en vous, je ne vois que vous ! Plus rien autre que vous... Fuir, moi ! Quand je devrais mourir à vos pieds !...

— Seriez-vous à ce point lâche et misérable !

— Je suis ce que vous voudrez que je sois, Marthe !

— Laissez-moi !

— Non !

Et il serrait le bras de l'artiste, et il s'approchait d'elle, la suivant lorsqu'elle reculait, épouvantée.

Le visage du marquis dénotait une telle passion, ses yeux brillaient d'un si étrange éclat, qu'elle eut la vision de la vérité.

Cet homme était prêt à tout, au crime le plus odieux ! Il avait des rages terribles, et son passé renfermait de sanglants mystères !...

Elle sentait sur sa face son haleine chaude ; Marthe cria encore :

— Laissez-moi, je vous dis !

— Hé ! non ! Je vous dis, moi, que vous m'appartenez !

La jeune femme cria :

— Au secours !

— Inutile d'appeler. Vos gens sont partis. Nous sommes seuls dans cet hôtel, et la rue est loin !... Vous ne pouvez m'échapper encore !

Elle haletait.

(A suivre) JULES DE GASTYNE